



DOCUMENT N° 30

DÉCISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS

STEWARDS' DECISION

PÉNALITÉ INFLIGÉE AU CONCURRENT (NOM) :
PENALTY INFLICTED UPON THE ENTRANT (NAME):

NUMERO DE LICENCE / LICENSE NUMBER : 212823

N° : 294
No.:

PILOTE : SCHMITT Loic
DRIVER :

Concerne la partie de l'Épreuve : Super Manche
Concerns the part of the event:

ÉNONCÉ / STATEMENT:

Pénalité de 5 secondes

MOTIF / REASON:

Les Commissaires Sportifs ayant reçu un rapport du juge des faits, . Après avoir examiné ce rapport, convoqué et entendu le Pilote et le Concurrent concerné , ont examinés l'affaire suivante, détermine que le Pilote mentionné ci-dessus a provoqué un Incident : Fait quitté la piste à un ou plusieurs Pilotes suivant l'article 3.6.2b du Code de Conduite sur circuits de karting. Ce fait est une violation du Code de conduite de Karting 2023. Les Commissaires Sportifs imposent cette pénalité conformément à l'Art. 3.6.2.b du Code de conduite de Karting, de l'Art. 2.24 des Prescriptions Générales et de l'Art. 12.4 du code CIK-FIA 2023 Il est rappelé au Concurrent que, conformément aux Art. 26 des Prescriptions Spécifiques et 12.3.4 du Code CIK-FIA 2023, la pénalité n'est pas susceptible d'appel.

* Le soussigné reconnaît avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Réglementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).
Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de Course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3300 € (appel national FFSA).
Il doit confirmer intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

Décision annoncée
Decision announced

Date / Date: 01/10/2023

Heure / Time: 12:37

Nom / Name

Signature

Président du Collège / Chairman of the Panel:

Membres du Collège / Members of the Panel:

NOTIFICATION AU CONCURRENT CONCERNÉ / NOTIFICATION TO THE RELEVANT ENTRANT

Je soussigné :
I undersigned: Nom personnel / personal name

Représentant du Concurrent :
Representing the Entrant: Nom du Concurrent / Entrant's name

Certifie avoir reçu notification du document N° 30 des Commissaires Sportifs de l'Épreuve.
Certify that I have been notified of document No. by the Stewards of the Meeting.

Date :

Heure / Time:

Signature :